

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2001

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES	4
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	4
<i>PERSONNEL</i>	4
<i>BUDGET</i>	5
2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE.....	6
<i>FORMATION</i>	6
Formation sur le plan national.....	6
La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.....	6
La formation spéciale en vue des examens.....	6
La formation continue.....	6
Formation sur le plan international.....	7
<i>RELATIONS AVEC LE PUBLIC</i>	7
<i>RÉFORME ADMINISTRATIVE</i>	8
DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES	8
1 - SERVICE LÉGISLATION.....	8
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	9
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS.....	11
Assujettis à la T.V.A.	11
Les bureaux d'imposition.....	13
Le Service de contrôle extérieur.....	13
Actions particulières.....	13
Les bureaux de remboursement de la T.V.A.	14
Impôts sur les assurances.....	15
Journée de la T.V.A.....	15
Séminaire FISCALIS.....	15
4 - SERVICE CONTENTIEUX.....	16
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	17
DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS	19
Bureaux d'enregistrement et de recette.....	19
Bureaux des hypothèques.....	20
Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure.....	20
Service des dispositions de dernière volonté.....	20
Divers.....	20
DIVISION IV: DOMAINES	22
DIVISION V: INFORMATIQUE	24
DIVERS	26
ESKORT.....	26
GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS.....	27

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

INTRODUCTION

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) est une des trois administrations fiscales, elle est compétente en matière d'impôts indirects. L'Administration des Contributions directes (ACD) s'occupe des impôts directs et l'Administration des Douanes et Accises (ADA) a dans ses compétences e.a. le recouvrement des droits de douanes et d'accises.

Les attributions de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines consistent dans la **perception**:

1. Des droits d'enregistrement. – Enregistrement des actes civils publics, sous signature privée et administratifs, des actes judiciaires et extrajudiciaires; réception des mutations verbales d'immeubles; droits d'enregistrement et amendes applicables à ces sortes de transmissions ainsi que les taxes de transmission et d'abonnement établies sur les titres des sociétés holding.
2. Des droits d'hypothèques. – Formalités hypothécaires, inscription, transcription, droits établis sur ces formalités; conservation des hypothèques; délivrance des états et certificats.
3. Des droits de succession et de mutation par décès. – Réception des déclarations de succession et de mutation par décès, liquidation des droits sur les transmissions de biens qui s'opèrent par le décès.
4. Des droits de timbre. – Débit des timbres de dimension, timbres mobiles, passeports, permis de chasse et de pêche, cartes d'identité pour étrangers, droits de chancellerie, droits et amendes de timbre.
5. De la taxe sur la valeur ajoutée.
6. De l'impôt sur les assurances.
7. Des amendes de condamnation en matière répressive et des frais de justice. – Avertissements taxés.
8. Des droits et revenus domaniaux de toute espèce. – Régie et administration des propriétés de l'Etat, autres que les propriétés boisées et les biens affectés à un service public; recouvrement des produits et revenus domaniaux et de ceux régis ou affermés par l'Etat, des produits accessoires des forêts domaniales et des frais de garde des bois communaux et des établissements publics, de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches; vente d'alevins et truitelles, vente du mobilier de l'Etat, des animaux importés ou saisis, objets délaissés; régie des biens vacants et sans maître; séquestre et administration des biens des contumaces; recherche et prise de possession des successions en déshérence; examen et discussion des comptes des curateurs aux successions vacantes; redevances foncières; frais d'adjudication qui se font par l'Etat; frais d'entretien des personnes séquestrées et frais d'études d'anciens élèves boursiers.

9. De tout recouvrement en matière d'assistance judiciaire. – Avances, recouvrements et répartitions concernant l'assistance judiciaire et la procédure en débet. En cette matière l'administration fait l'avance des frais de la procédure.
10. Des taxes de brevets d'invention et de marques de fabrique déposées.
11. Des taxes pour l'insertion au registre de commerce et des sociétés et des frais de publication au Mémorial.
12. Des taxes perçues pour la délivrance d'extraits du Casier judiciaire.
13. Des taxes sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules.
14. Des taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg.

L'administration est en outre chargée de différents **services** à effectuer sans qu'il y ait des réalisations de recettes, taxes ou autres droits:

- a) Du service de la caisse des consignations (gestion des dossiers ouverts avant 1/01/2000).
- b) De la surveillance à exercer en ce qui concerne l'exécution de certaines obligations imposées aux officiers publics, notaires, huissiers.
- c) De la confection des actes visés par l'article 4 de la loi du 7 août 1961 relative à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg.
- d) Du service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure en vertu de l'article 4 de la loi du 14 juillet 1966 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale; de la tenue des registres des droits sur aéronef en vertu de l'article 2 de la loi du 29 mars 1978 concernant la reconnaissance des droits sur aéronef.
- e) Des acquisitions visées à l'article 13 et la rédaction des actes prévus par l'article 14 de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.
- f) De la confection de tout compromis et de tout acte définitif constatant les acquisitions faites pour compte de l'Etat par le comité d'acquisition.
- g) Des attributions de l'ancien Office des Séquestres dissous par la loi du 12 juin 1975.
- h) De la surveillance des sociétés holding.
- i) De l'inscription des dispositions de dernière volonté.
- j) Du service du registre public maritime luxembourgeois.

Remarque: Les attributions principales de l'administration de l'enregistrement et des domaines sont déterminées par l'article 1^{er} de la loi organique de l'administration du 20 mars 1970 (Mém. A 1970, p. 401).

Le rapport d'activité des différentes divisions s'appuie à l'organigramme de l'administration.

DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

(1 inspecteur de direction 1^{er} e.r., 1 inspecteur de direction hors cadre, 1 rédacteur, 1 expéditionnaire, 1 employée)

PERSONNEL

L'effectif au 31/12/2001 de l'AED est le suivant:

carrière	nombre	(%)	m	%	f
supérieure	9	(3,50)	89		11
rédacteur	165	(64,20)	63		37
expéditionnaire	78	(30,35)	55		45
garde des domaines	1	(0,39)	100		0
garçon de bureau	4	(1,56)	50		50
total fonctionnaires	257	(100,00)	61		39
employés	33		27		73
ouvriers	4		100		0

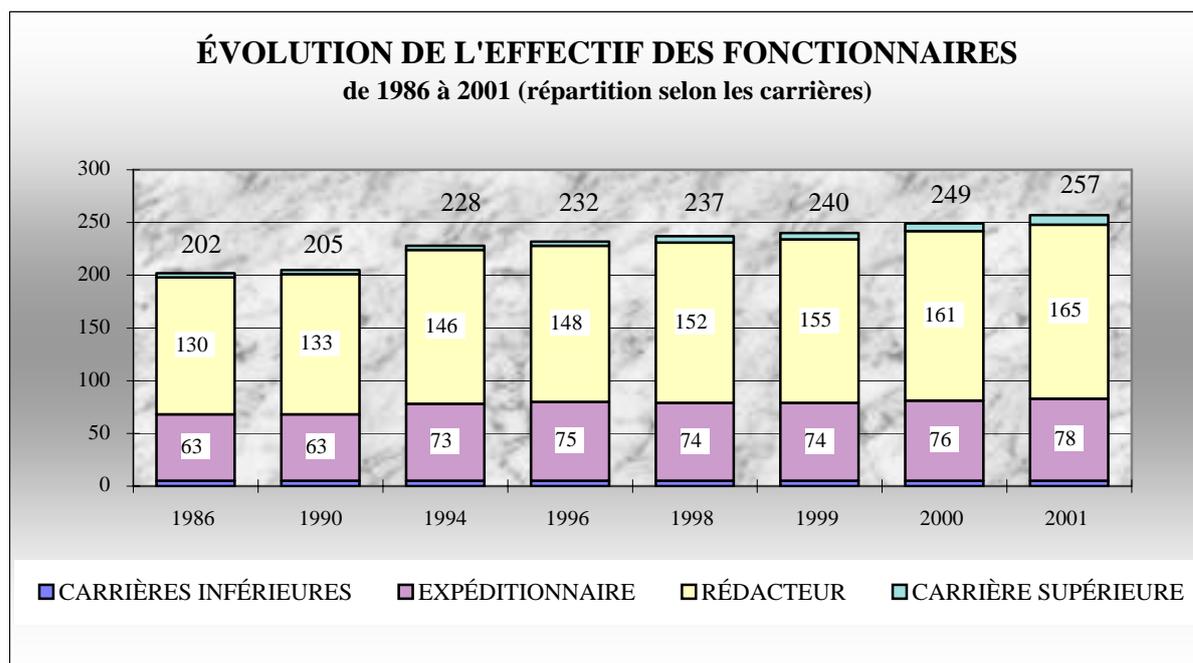
Il faut y ajouter:

- 4 employés (engagés en partie avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;
- 5 employés à contrat d'auxiliaires temporaires (CAT) et 26 femmes de charge.

En 2001, un **renforcement de 11 personnes** a été accordé par la Chambre des Députés sur proposition du Gouvernement: 2 postes dans la carrière supérieure, 4 dans la carrière moyenne, 2 dans la carrière de l'expéditionnaire et 3 employés.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES

de 1986 à 2001 (répartition selon les carrières)

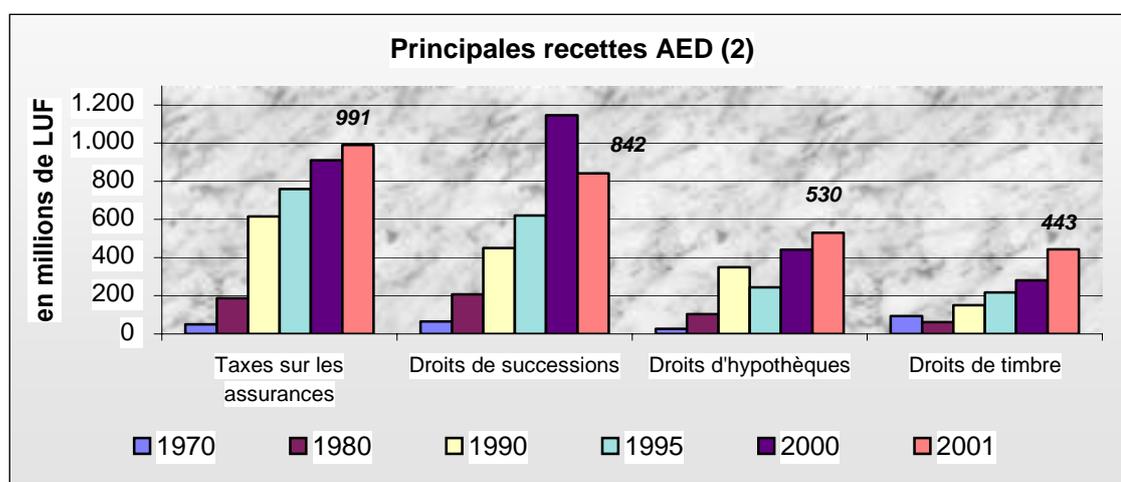
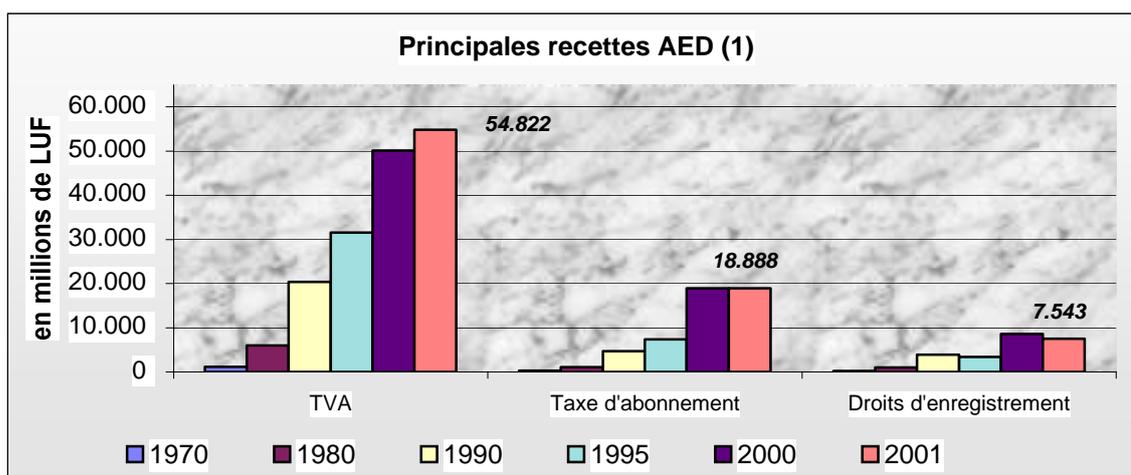


BUDGET

Pour ce qui est des recettes réalisées par l'administration, il est intéressant de remarquer que celles de la TVA constituent depuis l'année 2001 le revenu individuel le plus important dans le Budget de l'État, même après déduction de la partie revenant à la Commission Européenne (euros 237.621.025,42) ¹. La raison en est une évolution positive des données économiques avec un accroissement des recettes TVA. - En même temps, une modification de la Loi Générale des Impôts a entraîné une diminution des impôts sur les revenus des personnes physiques et des collectivités suite à l'abaissement des taux.

Les principales recettes sont indiquées en millions de LUF :

Année	TVA	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement	Taxes sur les assurances	Droits de successions	Droits d'hypothèques	Droits de timbre
1970	1.166	321	245	51	66	27	93
1980	5.978	1.110	1.047	188	208	104	62
1990	20.338	4.681	3.903	615	450	349	151
1995	31.578	7.344	3.383	759	621	245	217
2000	50.142	18.913	8.560	910	1.146	441	281
2001	54.822	18.888	7.543	991	842	530	443



¹ la TVA constitue une des ressources propres de la Commission Européenne

2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang)

FORMATION

Formation sur le plan national

La formation générale à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P.

Au courant de l'année 2001, **19 fonctionnaires stagiaires** (13 rédacteurs et 6 expéditionnaires) sont entrés à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines après avoir reçu leur formation générale à l'I.N.A.P.

3 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.N.A.P. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (branche : régime fiscal du Luxembourg).

La formation spéciale en vue des examens

Les cours de **formation spéciale** de l'administration, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques **30 fonctionnaires** comme suit:

- Droit civil - cycle 1 (Me Penning, 12 séances à 3 heures), Enregistrement (M. Brandenburger, 13 séances à 3 heures), TVA (Mme Wolff-Henckes, 12 séances à 3 heures), Successions (M. Scharfhausen, 7 séances à 3 heures) : 23 rédacteurs ;
- Domaines de l'État (M. Rewenig, 5 séances à 3 heures), Comptabilité de l'État (Mme Hartmann et M. Donini, 4 séances à 3 heures), Comptabilité commerciale - cycle 1 (M. Medernach, 13 séances à 3 heures) : 22 rédacteurs-stagiaires.
- Enregistrement (M. Brandenburger, 8 séances à 3 heures), TVA (Mme Ries, 8 séances à 3 heures), Successions (M. Scharfhausen, 5 séances à 3 heures), Domaines de l'État (M. Rewenig, 4 séances à 3 heures), Comptabilité de l'État (Mme Hartmann et M. Donini, 3 séances à 3 heures), Hypothèques (M. Thill, 3 séances à 3 heures) : 6 expéditionnaires-stagiaires ;

7 rédacteurs-stagiaires ont réussi à l'examen de fin de stage et 6 rédacteurs et 6 expéditionnaires ont passé avec succès la session de l'examen de promotion de l'année 2001.

La formation continue

75 agents ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'I.N.A.P. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une grande participation (27 participants) concentrée aux cours en micro-informatique (Lotus Notes, Windows, Word, Excel, Access, Powerpoint, Novell) suite à l'informatisation poussée de notre administration.

Activités prévues pour 2002

L'organisation de cours en matière de formation continue sur *l'audit bilantaire et le dépistage de la fraude* et sur *l'évaluation immobilière* se fera avec la collaboration de l'I.N.A.P., d'autres cours p.ex. sur *l'assistance mutuelle* sont prévus.

* * * * *

Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler deux nouveaux règlements grand-ducaux du 9/07/1999, l'un *fixant les programmes de la formation spéciale pour les carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur* et l'autre *fixant les conditions de nomination définitive et de promotion du personnel de l'administration de l'enregistrement et des domaines* et arrê-

tant les programmes ainsi que les modalités d'appréciation des résultats des examens de fin de stage et de promotion: à l'instar de ce qui fonctionne à l'Administration des Contributions directes et à l'Institut National d'Administration Publique, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

Formation sur le plan international

Au courant de 2001, 22 fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges, des séminaires et des contrôles multilatéraux organisés sur le plan européen.

La Commission Européenne (DG TAXUD) a remplacé en 1998 le *programme MATTHAEUS-TAX* (créé en 1991 en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux) par le *programme FISCALIS*, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations. Ce programme concerne les administrations T.V.A. et accises des 15 États membres et en partie celles des 13 pays candidats de l'Europe centrale et orientale (PECO).

Dans le cadre de ce programme, 4 fonctionnaires de notre administration ont été envoyés à l'étranger pendant deux semaines et 6 fonctionnaires originaires des États membres ont fait un stage de 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 43 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 65 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de notre administration.

20 fonctionnaires ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant les sujets 'procédures de contrôle', 'organisation de contrôles multilatéraux', 'secteurs à risques', 'fraude carousel', 'collaboration des administrations T.V.A. et accises' et 'commerce électronique'.

RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Le Service des Relations publiques est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

Une vingtaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études secondaires, resp. universitaires.

Dans différentes **conférences de presse**,

- l'administration a publié ses efforts de modernisation et d'informatisation ;
- les résultats encourageants suite à une meilleure collaboration entre les administrations européennes ont été présentés à l'occasion de l'échange d'une dizaine de fonctionnaires européens dans le cadre du *programme FISCALIS* ;
- le suivi des demandes de mise en faillite d'assujettis non solvables ont été expliqués et
- les retards de remboursement surtout en matière de T.V.A. – logement ont été exposés aux journalistes.

Dans divers communiqués de presse, d'autres sujets comme l'évaluation immobilière, les frais de justice, les arriérés de TVA, e-TVA et Internet ont été abordés.

RÉFORME ADMINISTRATIVE

Après l'aménagement d'un **guichet d'accueil** au bâtiment « Bourbon » (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet a été construit au bâtiment « Guillaume » (Direction) au cours de l'année 1999 ; il est en fonction depuis l'année 2000. Après le déménagement au courant de l'année 2002 des bureaux de recette d'enregistrement, de successions et d'hypothèques, actuellement installés au Plateau du Saint Esprit à Luxembourg-Ville, un 3^e guichet d'accueil sera installé dans le nouveau bâtiment administratif « Omega » à Luxembourg-Gasperich. - En ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Deux grands projets en voie de réalisation sont la construction du site Internet de l'administration et la création du dossier électronique dans la cadre de l'installation d'un système workflow. - Notre administration en collaboration avec le *Service Information et Presse*, le *Centre Informatique* et *e-Gouvernement* est en train de préparer un site interactif sur **Internet**. Les clients y trouveront toutes sortes d'informations et de formulaires et la déclaration T.V.A. électronique.

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a l'intention d'éditer des **brochures de vulgarisation** des dispositions légales à l'instar e.a. de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la T.V.A.*'

- relatives au taux de faveur des droits d'enregistrement et d'hypothèques en matière d'habitation à bon marché (HBM)
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement.

DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES

1 - SERVICE LÉGISLATION

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur, 2 chefs de bureau adjoints)

A) Travaux réalisés en 2001

1^o Travaux préparatoires relatifs aux lois et règlements grand-ducaux suivants.

- Loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euro le 1^{er} janvier 2002 et modifiant certaines dispositions législatives;
- Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2001 relatif au basculement en euro le 1^{er} janvier 2002 et modifiant certaines dispositions réglementaires ;
- Loi du 21 décembre 2001 modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 16 juin 1999 relatif à l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations à l'exportation en dehors de la Communauté des livraisons intracommunautaires de biens et d'autres opérations ;

- Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 16 novembre 1994 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs.
- 2° Travaux de codification portant sur la législation TVA
- 3° Émission des circulaires suivantes :
- Circulaire N° 690 du 31 décembre 2001 ayant trait aux textes figurant ci-dessus au point 1° ;
 - Circulaire 682bis-2 du 31 décembre 2001 portant communication de la liste des pièces d'or remplissant les critères fixés à l'article 26ter, partie A, point ii) de la directive 77/388/CEE ;
 - Circulaire N° 670bis du 31 décembre 2001 portant modification de la circulaire N° 670 du 30 juin 1997.
- 4° Réalisation d'analyses et d'avis en rapport avec la législation TVA.
- 5° Examen de questions de principe et d'interprétation.
- 6° Formation : cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut national d'administration publique.

* * * * *

Travaux envisagés pour 2002/2003

Il s'agira notamment :

- de contribuer à transposer dans la législation nationale la directive 2001/44/CE du Conseil du 15 juin 2001 modifiant la directive 76/308/CEE concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système de financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise.
- de préparer la transposition en droit national de la directive 2001/115/CE du Conseil du 20 décembre 2001 modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en matière de taxe sur la valeur ajoutée.
- de transposer toutes les autres mesures qui seront prises au niveau communautaire en matière de TVA. Une attention particulière sera réservée aux résultats des travaux de refonte de la sixième directive TVA en cours au niveau européen, et à la manière dont il y aura lieu de tenir compte desdits résultats au niveau de la loi TVA nationale.

2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang)

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres TVA et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la TVA, des problèmes découlant de l'application de la 6^{ème} directive TVA;

- 3° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, de l'application de la TVA au régime particulier des agences de voyages ainsi qu'aux ventes d'électricité et de gaz, d'un document de travail élaboré par les autorités britanniques portant sur système à portail électronique pour l'imposition des livraisons numérisées aux consommateurs dans le cadre du commerce électronique ainsi que d'un document de travail portant sur la refonte de la sixième directive TVA;
- 4° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative, à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les États membres de l'Union européenne et à la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS);
- 5° l'examen, au sein du sous-comité anti-fraude (SCAF) des problèmes relatifs au renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union européenne dans la lutte contre la fraude à la TVA;
- 6° l'examen, au sein du sous-comité formation FISCALIS (SCAT) des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires, la coopération efficace et étendue parmi les États membres et entre eux et la Commission ainsi qu'à l'amélioration continue des procédures administratives;
- 7° l'examen, au comité de recouvrement, du projet de directive de la Commission fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures;
- 8° la discussion au Groupe des Questions Fiscales – Fiscalité Indirecte
- de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8^{ème} directive TVA et harmonisation du droit à déduction);
 - de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 218/92 sur la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) et de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains services fournis par voie électronique;
 - de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système du financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise;
 - la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en matière de taxe sur la valeur ajoutée;
 - de demandes de dérogations (sixième directive TVA - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe de Travail n° 9 sur les impôts sur la consommation institué au niveau de ce Comité;

- à une réunion des Directeurs Généraux Adjointes de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne;
- à différents séminaires organisés par les services de la Commission européenne dans le cadre de la perception de la TVA et des procédures de contrôle;
- à une conférence mondiale sur les administrations fiscales dans un monde électronique, organisée par l'agence des douanes et du revenu du Canada et par l'OCDE.

* * * * *

Travaux envisagés pour 2002/2003

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Fiscales - Fiscalité Indirecte) aux réunions

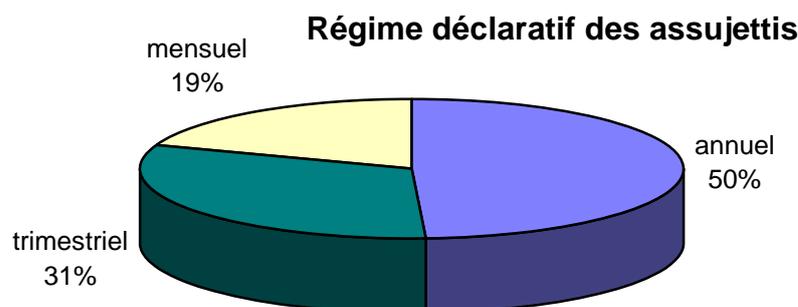
- qui continueront la discussion
 - . de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8^{ème} directive TVA. et harmonisation du droit à déduction);
 - . de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 218/92 sur la coopération administrative dans le domaine des impôts indirects (TVA) et de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains services fournis par voie électronique;
- qui entameront la discussion
 - . de la proposition du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la coopération administrative dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 77/799/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et indirects;
 - . de toute proposition de directive ou de règlement que la Commission européenne sera amenée à proposer dans le contexte de sa stratégie visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le cadre du Marché Intérieur.

3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS

(2 inspecteurs de direction 1^{ers} en rang, 1 chef de bureau adjoint)

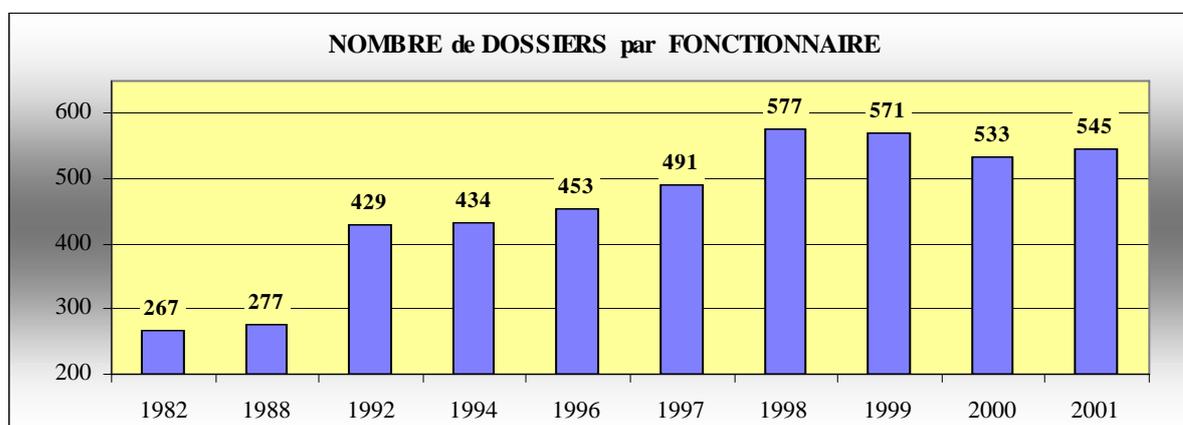
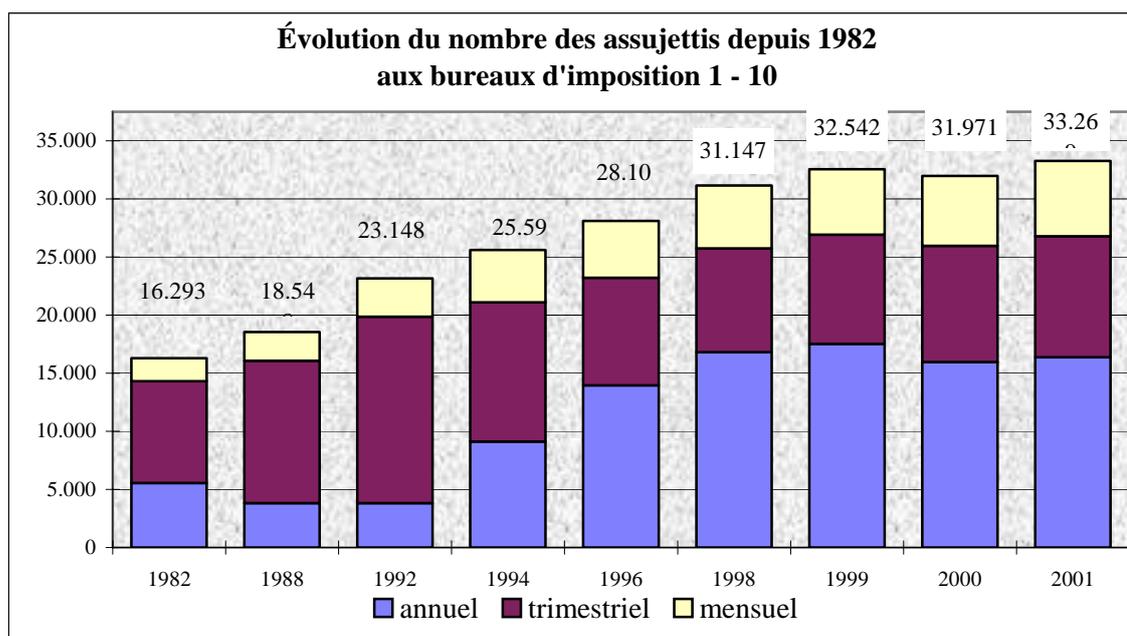
Assujettis à la T.V.A.

Le nombre d'assujettis à la T.V.A. inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la déclaration annuelle (moins de 4,5 millions de LUF): 16 362
 déclaration trimestrielle (entre 4,5 et 25 millions de LUF): 10 430
 déclaration mensuelle (plus de 25 millions de LUF): 6 477
 nombre total à la fin de l'année: 33 269



En analysant sur les graphiques ci-après l'évolution du nombre des dossiers depuis 1982, on constate qu'il a plus que doublé dans les 20 dernières années. Le nombre de fonctionnaires et employés après un déclin dans les années 1990 (émigration vers des services nouvellement créés) est resté plus ou moins au même niveau (61 personnes). Étant donné que le sous-effectif ne peut pas être compensé par la seule installation d'un système informatique performant, le Gouvernement a réalisé deux renforcements substantiels du personnel dans les lois budgétaires des années 2000 et 2001, un 3^e est prévu pour 2002.

Après un léger décroissement du nombre des assujettis de 1999 (32.542) à 2000 (31.971) dû aux actions particulières de radiation de sociétés fictives sans activité économique réelle et à une immatriculation plus préventive de nouvelles sociétés, une augmentation sensible (4%) de nouveaux dossiers est à constater en 2001.



Les bureaux d'imposition

Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (54 fonctionnaires et 7,5 employés) au cours de l'année 2001 s'élève à 23.829 (nombre d'exercices imposés : 41.235). Un deuxième renforcement du personnel après 2000 ainsi qu'une présélection informatisée ont permis aux bureaux d'imposition de continuer leurs efforts d'évacuer les déclarations se rapportant aux anciens exercices. Un contrôle efficace en matière de TVA exige des vérifications des transactions récentes. Ceci vaut d'autant plus pour la détection des fraudes organisées.

Face au grand nombre de contrôles qu'exige le régime transitoire et en vue d'une utilisation optimale des ressources des services de vérification, le groupe de travail responsable de la maintenance et du développement continuel du programme d'aide au contrôle Eskort a développé une analyse de risque dynamique sur base vectorielle. Ce nouveau module a été intégré dans la nouvelle version Eskort et sera testé dans les prochains mois.

En outre, le bureau d'imposition 10 à Luxembourg (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 731 décomptes / titres de recettes pour des opérations économiques isolées (montant de la T.V.A. : 171.997.223.- Flux ou 4.263.699,79 EUR).

Le supplément de T.V.A. résultant des rectifications et des taxations d'office (**sans** les taxations d'office pour défaut de déclaration) s'élève à 2.416.258.710.- Flux ou 59.897.488,84.- EUR.

Le Service de contrôle extérieur

Les 9 à 10,5 fonctionnaires du **Service de contrôle extérieur** ont procédé aux contrôles approfondis de 35 entreprises (95 exercices). Le supplément de taxe résultant des vérifications approfondies traditionnelles s'élève à 204.352.127.- Flux (5.065.756,91 EUR). Dans le cadre de la lutte contre la fraude organisée (notamment la fraude intracommunautaire), ledit service a effectué des enquêtes dans 31 entreprises (supplément de taxe constaté : 141.288.792.- Flux ou 3.502.454.67.- EUR).

Le service en question a participé à 4 contrôles multinationaux organisés simultanément dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne. Les assistances mutuelles, les contrôles multinationaux et plus généralement les contrôles du commerce intracommunautaire ont engagé 75% du temps de travail disponible.

Il faut mentionner que 5 fonctionnaires dudit service font actuellement partie du groupe de maintenance du programme d'aide au contrôle Eskort.

Actions particulières

Tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service du contrôle extérieur ont continué l'action concertée à l'encontre des sociétés sans activité économique réelle.

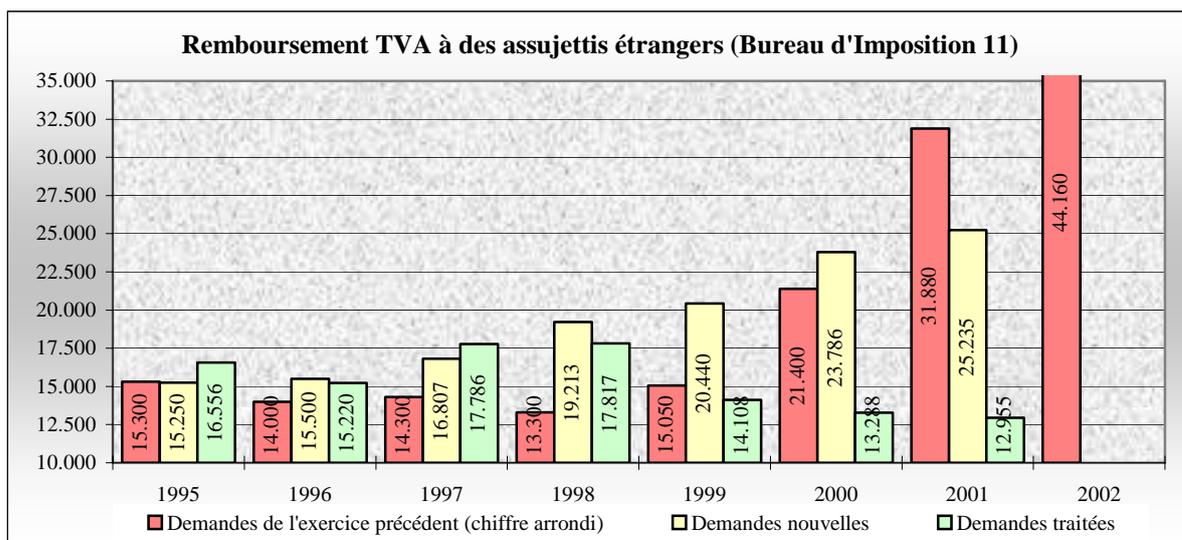
Afin de lutter contre la fraude intracommunautaire, l'administration a fréquemment fait usage de la possibilité de l'échange spontané prévu à l'article 4 de la directive 77/799/CEE du Conseil du 19 décembre 1977 *concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des Etats membres dans le domaine des impôts directs et indirects* pour communiquer des informations à l'autorité compétente des autres Etats membres.

Le **programme des amendes**, une application qui surveille automatiquement le non dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées. Il reste un noyau de récidivistes. - Après une première opération de nettoyage de dossiers ne répondant pas aux obligations légales en 1999, tant les

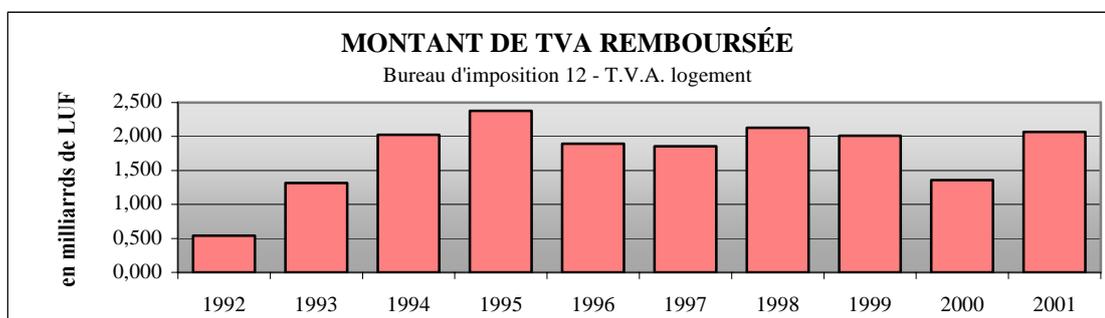
fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service de contrôle extérieur ont participé en l'année 2000 et 2001 à des actions concertées à l'encontre de ces assujettis.

Les bureaux de remboursement de la T.V.A.

En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** non résidents dans le cadre de la réglementation basée sur les 8^e et 13^e directives de l'U.E., 25.235 demandes (23.786 en 2000) sont entrées au **bureau d'imposition 11** (6 fonctionnaires et 5 employés²). En rapport avec 12.955 demandes traitées, 10.793 décisions ont été prises, dont 1.248 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 878.073.931.- LUF (763.880.029 LUF en 2000); ±44.160 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/2001 (±31.880 demandes au 1/01/2001).



Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 6.928 demandes de **remboursement de la T.V.A.** ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (9 fonctionnaires et 3 employés³). Sur 7.697 demandes traitées, 261 ont dû être rejetées (184 en 2000) ; 7.014 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/2001 (7.783 demandes au 1/01/2001). - En 2001, le montant des remboursements s'élève à 2.069.058.407.- LUF sur 3.579 créations et 4.118 rénovations de logements. - **Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à plus de 17,6 milliards LUF (435.673.925,57 €) sur 31.574 créations et 27.507 rénovations d'habitations.**



² dont 3 fonctionnaires dans le *sous-service 'Franchises'*

³ dont 2 agents s'occupant exclusivement des travaux de régularisation à effectuer suite à la cession de logements à titre onéreux ou à l'affectation à des fins autres qu'habitation principale endéans la période de 10 ans

Impôts sur les assurances

En ce qui concerne les 37 **compagnies d'assurances** (1999 : 42 et 2000 : 38) ⁴ inscrites au bureau d'imposition 4 pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, 112 impositions pour les années 1998 à 2000 ont été établies (2000 : 145 pour 1995 à 1997). De toute façon, le paiement de l'impôt se fait sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 190 décomptes / titres de recette relatifs à des opérations isolées ayant rapporté 106.739.767 LUF (2000 : 213 décomptes pour 66.963.977 LUF).

Journée de la T.V.A.

La cinquième édition de la « Journée de la T.V.A. » s'est déroulée à Differdange où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition, le Service de contrôle extérieur et la Recette centrale a été fait. Après les exposés concernant les lignes de conduite en matière de contrôle, l'analyse et la gestion de risque dans le cadre du logiciel d'audit ESKORT, le futur dossier électronique et les questions préjudicielles adressées à la Cour de justice européenne en matière de T.V.A., les principaux sujets traités dans les ateliers étaient la procédure administrative non contentieuse, l'épuration des fichiers (radiation des sociétés fictives), la coopération avec les administrations fiscales des États membres et l'implémentation de nouveaux produits informatiques.

Séminaire FISCALIS

Dans le cadre du programme européen FISCALIS ⁵, notre administration a organisé en collaboration avec la Commission Européenne - DG TAXUD un séminaire traitant l'analyse et la gestion de risque en matière de TVA. - Dans les États membres et les pays candidats, les administrations fiscales connaissent les mêmes problèmes, d'un côté de nouvelles formes de fraude apparaissent entraînant des pertes de recettes et d'autre part un manque de personnel et de matériel ne facilite pas un travail efficace. Dans ce contexte, ledit séminaire a donné l'occasion d'échanger les expériences en matière d'analyse de risque.

* * * * *

Travaux envisagés pour 2002/2003

L'adoption imminente par le Parlement Européen et le Conseil du nouveau règlement relatif à la coopération administrative dans le domaine de la TVA (en remplacement de la directive 77/799 et du règlement 112/92) va entraîner des contrôles multinationaux de plus en plus nombreux avec pour conséquence des déplacements fréquents au-delà des frontières.

L'adoption de la directive permettant le recours à la facturation électronique sans obligation de retenir des copies-papier aura comme obligation d'avoir des logiciels performants permettant ce contrôle informatisé. Les vérificateurs du futur Service anti-fraude devront être formés à ces types de contrôles encore inconnus actuellement au Luxembourg, p.ex. par des stages de formation dans des États membres ayant ce contrôle informatique depuis des années. Le développement de l'Internet avec toutes les nouvelles possibilités de fraude entraînera pour le Service anti-fraude une gageure très importante pour son avenir, l'administration devra suivre étroitement le milieu fraudeur.

⁴ le nombre décroissant de compagnies d'assurances immatriculées est dû à diverses fusions et disparitions de compagnies, respectivement à la radiation d'office du fichier suite à la spécialisation sur la branche « Vie » qui est exonérée de l'impôt sur les assurances depuis 1991

⁵ le programme FISCALIS concerne les impôts indirects (TVA et accises), il court jusqu'au 31/12/2002 : en vue de renforcer la collaboration entre les États membres et les pays candidats, des échanges et séminaires traitants les problèmes en matière d'impôts indirects sont organisés, de même que des contrôles multilatéraux ; la Commission Européenne investit dans l'amélioration des moyens de communication.

La grande fraude étant organisée de par sa définition par des structures ayant à leur disposition les moyens les plus modernes et sophistiqués, le service anti-fraude devra être doté d'équipements informatiques des plus performants.

Un projet de règlement grand-ducal a été adressé au Ministère des Finances concernant la création du Service anti-fraude. Le seul but est et sera, de combattre la grande fraude.

Pour cela la coopération entre les différentes administrations gouvernementales ou autres établissements publics devra être améliorée, ce qui va entraîner de nouveau l'engagement d'importantes ressources humaines. Il est donc primordial de créer le plus rapidement possible ce service et de le doter des moyens financiers nécessaires pour lui permettre de combattre la fraude aux impôts indirects, dont principalement la TVA, conformément au vœu de notre Ministre d'Etat et Ministre des Finances.

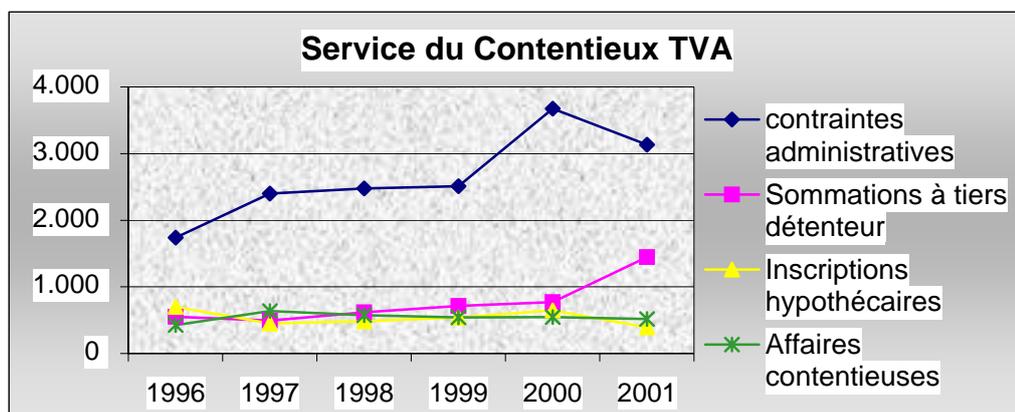
4 - SERVICE CONTENTIEUX

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal)

En vue du recouvrement des arriérés de TVA, 3.135 **contraintes administratives** (3.675 en 2000) ont été rendues exécutoires et 1.445 **sommations à tiers détenteurs** (770 STD signifiées en 2000) ont été autorisées. 2.380 dossiers (1.791 en 2000) ont été transmis aux **huissiers de justice** afin de continuer la procédure de recouvrement forcé contre des assujettis n'ayant pas obtempéré à un premier commandement de payer leur notifié par la voie postale.

227 dossiers d'assujettis, à l'égard desquels toutes les actions et procédures de recouvrement ont été épuisées, tout en restant infructueuses, ont été transmis aux autorités compétentes en vue de l'**assignation en faillite** (total des années 1999 à 2001 : 407 dossiers).

Fin décembre 2001, 391 **inscriptions de l'hypothèque légale** ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor public pour le recouvrement de ses créances de l'année 1998, alors que 27 inscriptions sur contrainte ont été prises au cours de la même année.



La tendance croissante constatée ces dernières années en rapport avec le nombre des actes de poursuites posés s'est confirmée au courant de l'année 2001. Trois raisons essentielles peuvent être retenues : l'augmentation sensible du nombre des assujettis inscrits, la diminution de la volonté de s'acquitter spontanément des taxes déclarées et finalement l'attitude plus rigoureuse adoptée par l'administration dans le recouvrement des arriérés.

Le Service des affaires contentieuses a traité par ailleurs 517 affaires (examen des réclamations au niveau administratif), dont 38 en rapport avec des faillites et 49 ayant eu pour objet les droits privilégiés et hypothécaires du Trésor. Diverses notes internes, au sujet notamment des procédures de recouvrement (sommations à tiers détenteur, contraintes en

matière de T.V.A.-logement, ventes forcées etc.) ont été rédigées à l'attention du personnel de la recette centrale.

Eu égard au besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales, respectivement en vue d'obtenir l'adhésion de l'administration, soit à des plans de restructuration, soit à des demandes d'échéances de paiements à plus ou moins longue durée, 27 entrevues ont été accordées par le responsable du service.

Il a participé en outre à diverses réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires, ainsi qu'aux réunions :

- du comité de pilotage en matière informatique,
- du groupe de travail institué en vue de l'introduction de l'euro,
- à la « Journée de la TVA » le 20 novembre 2001 au Petit Casino à Differdange.

En vue de la modification envisagée de la loi organique du 20 mars 1970 et du règlement grand-ducal du 15 décembre 1988 déterminant l'organisation de la direction de l'administration et les attributions de son personnel, plusieurs avis ont été rédigés.

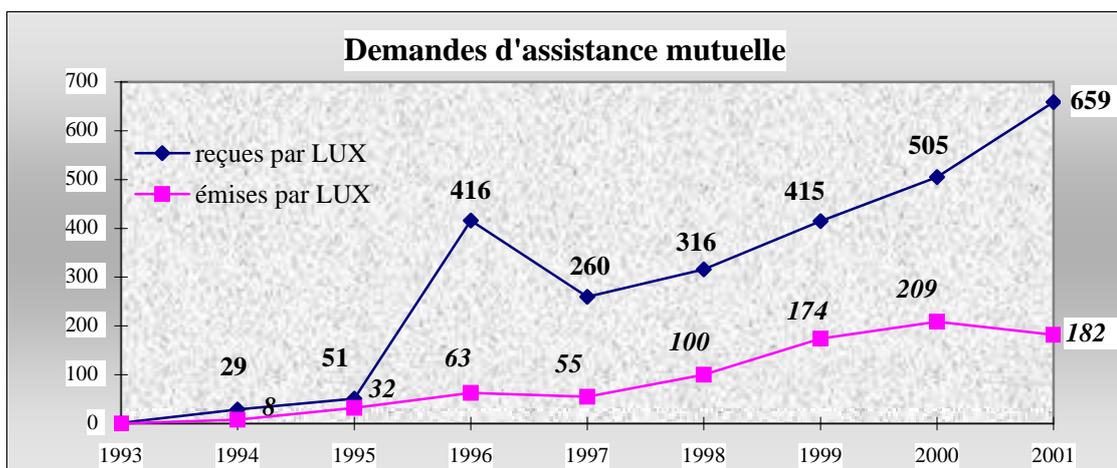
Travaux envisagés pour 2002 :

Suite de la réorganisation de la Recette centrale (*14 fonctionnaires et 6 employés*), surveillance renforcée des agents de poursuite en vue de l'uniformisation des procédures de recouvrement, de l'introduction de la contrainte automatique et de la saisie immobilière.

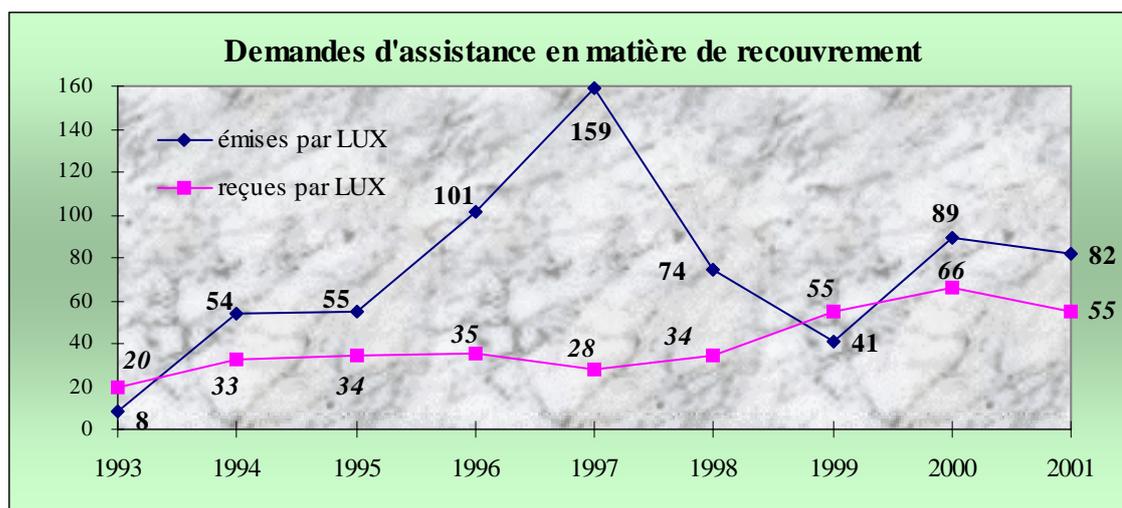
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)

Dans le cadre de l'**assistance mutuelle** administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Benelux, 659 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 182 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne et du Benelux de 55 demandes d'**assistance pour le recouvrement** de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 82 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le Service de la Coopération Administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 3 fonctionnaires et 2 employées) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 2001 s'élève à 170.015 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 – 00/3	11 803	lignes correctes
00/4	42 199	lignes correctes
01/1	39 154	lignes correctes
01/2	39 854	lignes correctes
01/3	37 005	lignes correctes
Total	170 015	lignes correctes

Au cours de l'année 2001, 65.290 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués. La répartition de ces demandes entre les divers États membres de la Communauté européenne est la suivante :

AT	754	ES	1 679	IT	3 358
BE	20 297	FI	143	NL	3 552
DE	14 747	FR	15 240	PT	639
DK	1 052	GB	3 125	SE	419
EL	426	IE	259		

Travaux envisagés pour 2002

Il s'agit en l'occurrence d'un projet pilote pour

- la vérification de la validité des numéros d'identification des opérateurs intracommunautaires d'autres États membres via Internet ;
- la mise en place d'un système en ligne permettant aux assujettis de déposer les déclarations prévues en matière de taxe sur la valeur ajoutée par voie électronique.

DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

(Enregistrement - successions - timbres - hypothèques - notariat)

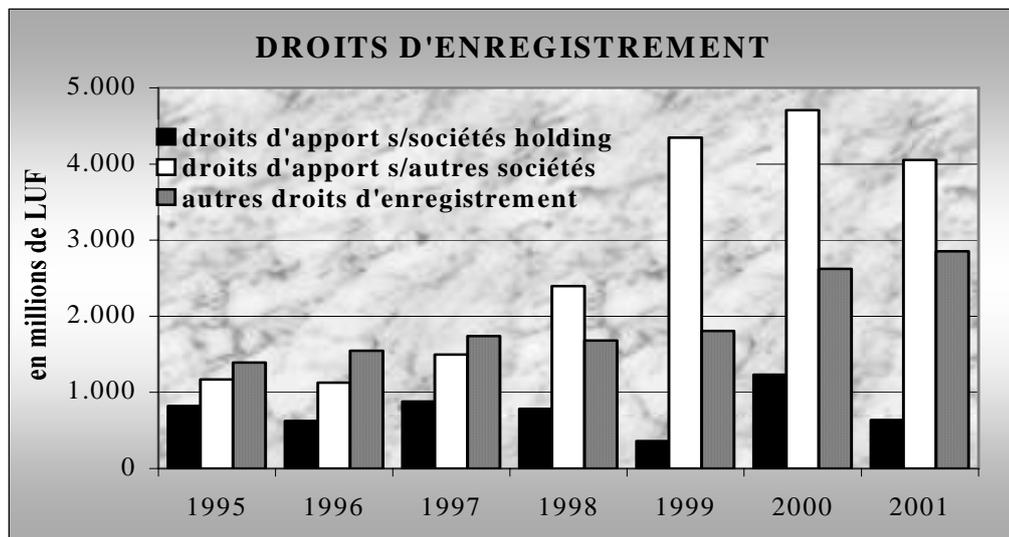
(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur de direction, 1 inspecteur)

Pour l'année 2001, l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette (73 fonctionnaires et 11 employés) et des bureaux des hypothèques (29 fonctionnaires et 4 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

Bureaux d'enregistrement et de recette

1) actes enregistrés

a) actes notariés	44.601
b) actes administratifs	5.080
c) actes de prêt – Caisse d'Epargne -	9.880
d) actes sous seing privé	84.157
e) actes d'huissiers	43.148
f) actes judiciaires	501



2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	1.091
b) déclarations exemptes	2.598
c) redressements opérés (majorations)	278

3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	7.897
b) dossiers redressés	6.106

4) divers

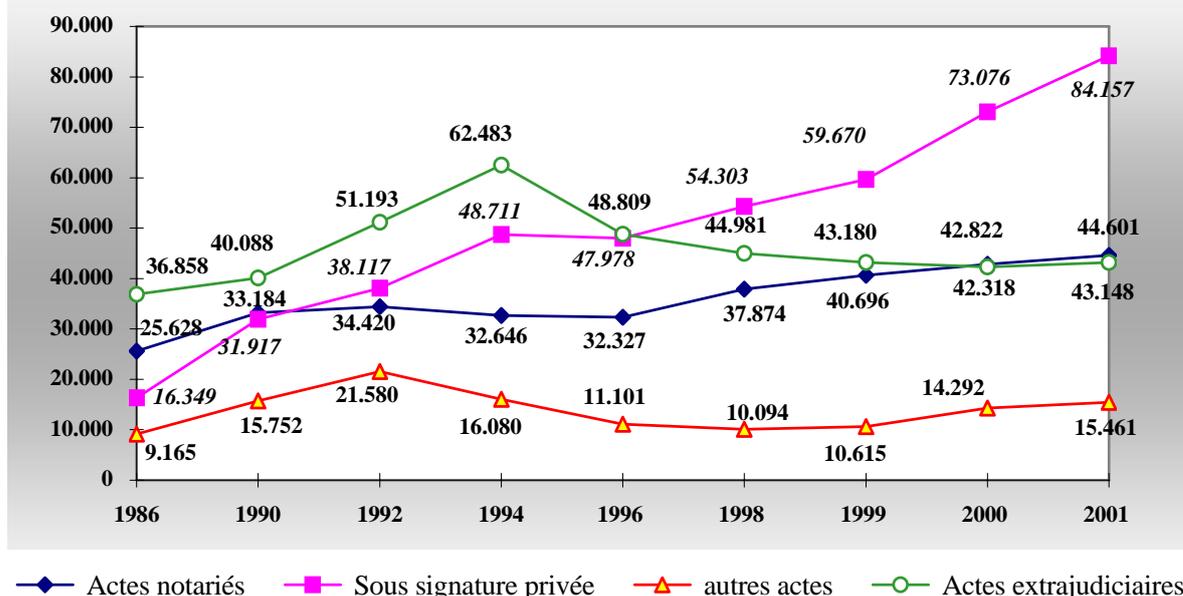
a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	66
b) visites des lieux	673

5) arrangements transactionnels (soumissions) 117

6) contraintes et saisies sur salaire 28

7) confection d'extraits de mutations 4228
(information au Cadastre, Contributions)

Évolution du nombre d'actes enregistrés



Bureaux des hypothèques

Transcriptions	17.147
Inscriptions	21.632
Mainlevées	11.540
Cases hypothécaires délivrées	64.131
Recherches effectuées	103.745
Etats délivrés	2.351
Copies effectuées	145.885

Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure

Au courant de l'année 2001, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé 1 bateau de navigation intérieure et en a radié 8 ; 82 sont inscrits au 31/12/2001.

Service des dispositions de dernière volonté

Le service des dispositions de dernière volonté (*1 employée*) a enregistré 7.412 demandes, dont 5.042 demandes d'inscriptions et 2.370 demandes de recherches.

Divers

Sur le plan législatif, l'administration a contribué à l'élaboration de la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects et notamment en ce qui concerne la réduction de la **taxe d'abonnement** due par les organismes de placement collectif, l'imposition des cessions de parts dans les sociétés de personnes et l'usage d'un acte sous seing privé dans un acte extrajudiciaire.

La division a élaboré le règlement grand-ducal du 7 décembre 2001 relatif au **timbre** (emprunts nécessaires à l'introduction de l'Euro) et le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 fixant

l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines (**création du bureau des sociétés**).

Un projet de loi relatif à la **publicité foncière** a été préparé au cours de l'exercice 2001. Ce projet tend à réunir certaines conditions préliminaires pour faire démarrer à moyen terme les travaux de mise en place du système informatisé, en ce sens qu'il permet l'utilisation du numéro d'identité des personnes physiques et morales par les différents intervenants de la publicité foncière. L'administration participe activement aux études nécessaires à la mise en route de la Publicité Foncière et le chef de ce projet prend part en moyenne à une réunion de coordination toutes les deux semaines.

De même, la division a procédé à l'adaptation à l'Euro du programme informatique des **amendes judiciaires**, ce qui a été fait entièrement sous sa régie et sous le contrôle de la cellule de coordination « Euro » du centre informatique. - Parallèlement à ces travaux d'adaptation, un nouveau projet d'informatisation des amendes judiciaires a été lancé et a nécessité de nombreuses réunions de préparation et de coordination avec les responsables Monsieur Patrick Linden (CIE) et Eddy De Prest (Computer Associates).

La division a également participé aux travaux de mise en route du groupement d'intérêt économique « **Registre de commerce** » et a fait déléguer deux agents du bureau des actes judiciaires sur le site « Eecherschmelz » pour coopérer avec cette institution.

En ce qui concerne la préparation de l'**informatisation de la procédure d'enregistrement** concernant les actes sous signature privée, il y a lieu de mentionner que Monsieur le Directeur a donné son accord pour lancer ces travaux en date du 20 février 2001 et a chargé la division informatique de cette opération.

L'adaptation des **distributeurs automatiques** de timbres fiscaux à la nouvelle monnaie a été préparée, car il s'est avéré qu'en raison de l'augmentation de divers tarifs avant le 31 décembre 2001, le système des catégories de timbres n'était pas adapté à la nouvelle situation. Tous les nouveaux timbres portent l'expression du montant en Euro et les distributeurs devront être modifiés en conséquence.

La mission de surveillance confiée à l'administration en matière de **sociétés holding** a été poursuivie. Soixante-trois sociétés ont été signalés à Monsieur le Procureur d'Etat en vue de l'application de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 (dissolution ou liquidation suite à des activités contrevenant à ladite loi ou contraires à la loi pénale).

Quant aux **marchands de biens**, l'administration a continué comme par le passé à surveiller les activités et à contrôler les répertoires.

L'administration a participé à la finalisation du projet de loi et du projet de règlement grand-ducal relatifs au basculement en **euro** le 1^{er} janvier 2002.

Les **journées du receveur** ont eu lieu à Steinfort, « Aal Schmelz ». Les thèmes principaux y traités étaient les suivants:

- a) Insuffisance d'évaluation dans les transmissions immobilières;
- b) Conditions d'exonération du droit d'apport.

Travaux envisagés pour 2002

Dans le domaine de la **publicité foncière** l'administration continuera à participer avec le Centre Informatique de l'Etat, le notariat et l'Administration du Cadastre aux travaux de mise en place d'un système informatique. Pour l'année 2002, un effort supplémentaire est requis pour faire avancer plus rapidement ce projet. Une première ébauche des adaptations législatives nécessaires à la publicité foncière sera élaborée au cours de 2002.

La division garantira l'entretien du programme existant et collaborera à l'informatisation du programme des **amendes judiciaires**.

Elle s'associera aux travaux d'**informatisation des actes** sous seing privé dès qu'ils seront entamés par la division informatique.

La commande pour l'adaptation des **distributeurs de timbres** à l'Euro est prête à être passée avec le fournisseur des appareils.

La mise en route du **bureau des sociétés** et la coopération avec le registre de commerce constitue un autre objectif important de la division pour l'année 2002.

Le projet de loi portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour l'**acquisition d'habitations personnelles** pourrait être voté par la Chambre des Députés en 2002.

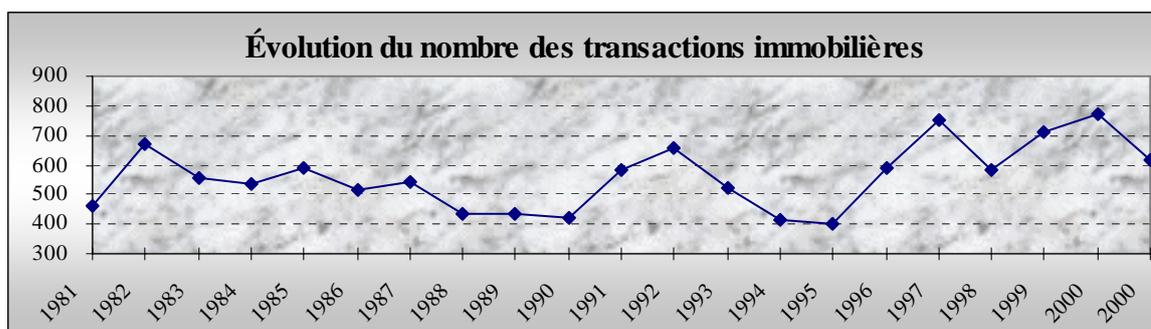
DIVISION IV: DOMAINES

(1 inspecteur de direction 1^{er} en rang, 1 inspecteur principal, 1 chef de bureau adjoint, 1 commis principal, 1 commis, 1 rédacteur stagiaire)

- Immeubles

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu à l'établissement de:

Evolution du nombre des transactions immobilières							
Année	Compro- mis	Actes ordinaires	Actes« Fonds des routes »	Baux ordinaires	Baux « parking fonctionnaires »	Conventions diverses	TOTAL
1981		312	80	71			463
1982		351	238	85			674
1983		325	148	85			558
1984		304	70	94	71		539
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436
1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412
1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754
1998	82	120	207	74	98	4	585
1999	94	168	228	107	108	9	714
2000	84	188	172	124	198	6	772
2001	74	116	146	129	139	15	619



En plus, l'administration a été le destinataire de 76 compromis de vente/d'échange du comité d'acquisition du **Fonds des Routes** pour en assumer la rédaction des actes administratifs. L'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du Fonds des Routes.

Les receveurs cantonaux ont assisté à 94 réunions du **comité d'acquisition** (Ministère des Finances).

L'inspecteur de direction 1^{er} en rang, responsable de la division "Domaine de l'Etat", a représenté l'administration lors des réunions du "**Comité des Domaines**" au Ministère des Finances.

- Inventaire "Domaine de l'Etat"

L'inventaire du Domaine de l'Etat est géré par le programme ARCHIBUS, accessible aux receveurs cantonaux, à la division "Domaine de l'Etat" de cette direction et au service "Domaines" ainsi qu'à la "Commission des loyers" du Ministère des Finances. La majeure partie des informations disponibles sur ARCHIBUS est insérée par l'AED:

- d'une part par les compromis de vente par les receveurs cantonaux dans le cadre de leur travail au sein du comité d'acquisition du Ministère des Finances. Ce module ACQ fonctionne depuis fin 2001;
- d'autre part par les actes administratifs, les baux, les conventions ainsi que tous droits immobiliers par la division Domaine de l'Etat.

Au 11 janvier 2002 l'inventaire de l'AED sur ARCHIBUS se présente comme suit :

<i>parcelles avec le "statut processus"</i>	<i>parcelles</i>
Propriété	22.438
Cellule vendue	4.267
Domaine réaménagé	1.161
Location en cours	851
Location terminée	4
Projet en cours	4
Option d'acquisition	6
Sous compromis	26
<i>nombre total des parcelles</i>	<i>28.757</i>

2881 parcelles sont grevées par un contrat de bail et 5448 parcelles par un droit immobilier.

Un fonctionnaire de la division "Domaine de l'Etat" de la direction a été affecté à raison de 50% de son temps de travail à cette tâche. En outre, ce fonctionnaire soutient les receveurs cantonaux en cas de problèmes de manutention avec le programme ARCHIBUS. Dans ce cadre, il a effectué en l'an 2001 une formation d'utilisation au bureau de Clervaux pour les fonctionnaires des bureaux de Clervaux et de Wiltz.

De même, des cours de formation se rapportant au module ACQ ont été organisés par la division "Domaine de l'Etat" de cette direction en collaboration avec "DB Associates" pour les receveurs cantonaux, les responsables du Fonds des routes, ainsi que diverses autres personnes concernées (*Ministère des Finances, Ponts & Chaussées, Bâtiments publics et Cadastre*).

Dans le cadre d'une nouvelle affectation à attribuer à diverses parcelles domaniales, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a organisé des réunions, canton par canton, avec la participation du receveur du canton et du chef de la division "Domaine de l'Etat" de cette direction. En 2001 ces réunions ont eu lieu pour les cantons de Remich, Capellen et Grevenmacher.

- **Biens mobiliers**

53 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'Etat et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

- **Successions vacantes**

Dans le cadre de la surveillance de l'évolution des travaux du curateur d'une succession vacante la division "Domaine de l'Etat" a connaissance de 125 dossiers ouverts. La répartition de ces dossier au 31 décembre 2001 par canton est la suivante:

Capellen	6
Clervaux	9
Diekirch	10
Echternach	6
Esch/Alzette	28
Grevenmacher	6
Luxembourg	34
Mersch	5
Redange/Attert	7
Remich	3
Wiltz	11
<i>Total</i>	125

DIVISION V: INFORMATIQUE

(1 attaché d'administration, 1 inspecteur principal, 1 inspecteur, 2 commis adjoints, 2 employés)

En matière de matériel informatique, l'administration dispose d'une infrastructure, reliant tous les bureaux et permettant un échange d'information entre eux.

Hardware:

Le réseau est subdivisé en plusieurs sites : le site <Direction > comprend 4 serveurs WINDOWS 2000, 1 serveur NOVEL et 1 serveur LINUX ; les sites <Plebiscite>, <Plateau du

St.Esprit >, ainsi que les sites <Diekirch> et < Esch-Alzette >, comprennent chacun 2 serveurs WINDOWS 2000, ainsi que 1 serveur NOVEL. L'administration de l'Enregistrement et des Domaines gère donc actuellement 18 serveurs.

Ces machines sont destinés d'une part à garantir le fonctionnement même du réseau, d'autre part pour héberger les applications, ainsi que les programmes utilitaires, entre autres des logiciels anti-virus ou backups.

En vue d'accélérer le démarrage des machines PC sur les différents sites, les < logins > se font à partir des serveurs distribués sur ces sites.

Actuellement il existe environ 400 machines PC ou laptops. Tous les fonctionnaires disposent au moins d'un PC, certains – par exemple les membres du service du Contrôle Extérieur, sont équipés d'appareils portables du type laptop. Les performances de ces machines permettent un travail expéditif pour toutes les applications.

Les spécifications de ces machines varient entre les capacités de calculs qu'offrent les processeurs < Pentium 3 > et < Pentium 2 > équipées de 256, de 128 et de 68 MB de mémoire vive. Les derniers seront échangés au cours de cette année par des machines plus performantes.

La quantité des informations transmises par le réseau informatique a considérablement augmenté, de sorte que certains appareils de distribution des données (switches) ont été remplacés par du matériel plus performant.

Toute acquisition de matériel informatique se fait en coopération étroite avec le CIE, afin que ses standards définis soient scrupuleusement respectés. Cette tactique que la Division Informatique a poursuivie depuis toujours, a permis un fonctionnement sans incidents particuliers de l'infrastructure informatique.

Software:

Toutes ces machines, serveurs, PC ou laptops ont subi en 2001 une migration vers WINDOWS 2000, qui est actuellement le standard de notre administration.

La plupart des logiciels utilisés ont subi des upgrades par leurs versions récentes, dont Office 2000, Lotus Notes, Eskort. Il en est de même pour les applications de gestion, invisibles pour les utilisateurs.

Les accès des fonctionnaires à l'Internet se font actuellement par des machines séparées qui fonctionnent en mode < non relié au réseau >, afin d'éviter les accidents d'intrusion de virus.

Les applications développées dans l'environnement LOTUS NOTES ont été mises à la disposition des utilisateurs, dont à titre d'exemple :

- Application < Remboursements sur logements > (bureau d'imposition 12) ;
- Application <Etat 21 > pour les besoins des bureaux des Actes Civils ;
- Application pour le bureau des Successions.
- Application < Gestion du personnel de l'administration > pour la Division des Affaires générales.

La plupart des applications LOTUS NOTES sont régulièrement adaptées, conformément aux desiderata des utilisateurs. Les projets étudiés dans l'environnement LOTUS NOTES se font par l'intermédiaire d'une entreprise de consultations, sans intervention du CIE. La Division Informatique assure la supervision du développement. Les tests des modules se font par la même division, en coopération étroite avec les utilisateurs concernés.

Toute la gestion, incluant l'administration du réseau, le développement de nouvelles applications, le suivi des applications existantes ont été réalisés avec un effectif de 7 fonctionnaires en 2001, dont l'effectif a été augmenté d'une personne. Ceci n'a été rendu possible que par une nouvelle définition automatisée des configurations personnalisées des machines < PC >, ayant exploité au maximum les possibilités des logiciels de base et d'applications programmées en Visual Basic, en Windows Scripting Host, au sein de la division Informatique.

L'introduction de l'EURO a consommé une partie importante des ressources, la Division Informatique, ensemble avec le CIE et les responsables des services concernés ont supervisé et testé les applications fonctionnant sur l'ordinateur du CIE. Les modifications et les tests des applications de l'administration ont été effectuées exclusivement par les membres de la division Informatique.

Travaux envisagés pour 2002

Dès à présent on peut définir les projets suivants :

- Application « Contrainte automatique ».
- Suivi des projets LOTUS NOTES en cours.
- Projet < Workflow >, actuellement dans sa phase de préétude.
- Formation des fonctionnaires en matière informatique.
- Support des utilisateurs confrontés aux applications et logiciels mis à leur disposition.

Une comptabilité intégrée pour tous les bureaux de recette est un désir soutenu et exprimé par les fonctionnaires des bureaux de recette, la décision y relative n'appartient pas à l'administration, mais à l'autorité supérieure compétente.

Une nouvelle stratégie de sélection des entreprises de consultations sera envisagée en 2002, la condition de développer des applications dans les locaux de la Division Informatique, n'ayant pas été suivie de manière satisfaisante.

La Division Informatique étant actuellement aux limites de ses ressources par les travaux de maintenance de son infrastructure informatique et des applications existantes, l'administration devra obtenir un renforcement substantiel, en cas de l'introduction de nouvelles technologies. Un premier renforcement sera réalisé par l'engagement d'un fonctionnaire dans la carrière supérieure.

DIVERS

ESKORT

ESKORT est un logiciel d'audit en matière de TVA. - Au cours de l'année 2001, le groupe ESKORT a fait le nécessaire d'assurer la compatibilité complète du logiciel en EURO.

Comme en 2000, le module de présélection, qui ne fait pas partie du produit ESKORT proprement dit, a permis à l'administration de déterminer les assujettis à faible risque de fraude sur base d'une vingtaine de critères élaborés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines pour les exercices 1999 et 2000. Ce module a pour objectif de permettre à l'avenir aux bureaux d'imposition de vérifier les activités commerciales récentes des assujettis ce qui est primordial pour limiter les pertes fiscales dans les fraudes organisées.

En outre, les expériences acquises dans le cadre du système de présélection a aidé le groupe à développer une analyse de risque dynamique sur base vectorielle. Au début de l'année 2002, ce nouveau module, intégré dans ESKORT, sera testé. Finalement, il reste le développement (par le Centre Informatique de l'Etat) d'une application permettant une analyse systématique des déclarations d'un secteur économique, d'une période déterminée, ... et un affichage selon le degré du risque. D'ailleurs, il faut mentionner qu'un séminaire du programme FISCALIS de la Commission européenne, organisé par le groupe ESKORT à Luxembourg au mois de septembre 2001, a spécialement traité le thème de l'analyse de risque.

En outre, le groupe ESKORT est représenté dans les groupes de travail ad hoc « SCAT Computer Training » et « SCAF Risk Management Process » auprès de la Commission Européenne – DG TAXUD.

Finalement, en 2002, la programmation de la version en 32 bit devrait être entamée afin de permettre le développement continu nécessaire du logiciel d'aide aux contrôles.

GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable", "Centrale des bilans " (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), Commission à l'informatique, "EURO", Commission des Loyers, Comité des Domaines (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative),